

Déclaration de la FNEC FP FO lors du rassemblement au rectorat du 8 avril 2021

FO estime que lorsqu'il s'agit de combattre la précarité, notamment celle des personnels AESH comme c'est le cas aujourd'hui, toute initiative, toute mobilisation est la bienvenue.

Parce que la situation faite à nos collègues est inacceptable, nous avons estimé que rien, y compris ce nouveau confinement, ne devait nous empêcher de nous rassembler et de porter aujourd'hui nos revendications.

Car, confinement ou pas, le montant qui figurera en bas des feuilles de paie des AESH sera toujours aussi scandaleux en cette fin de mois d'avril.

En effet, crise sanitaire ou pas, rien n'est fait pour améliorer la rémunération et les conditions de travail des AESH, rien n'est fait pour améliorer la prise en charge des enfants qu'ils accompagnent.

Et une nouvelle fois les AESH sont aujourd'hui en première ligne : dans le cadre du confinement, leur situation est disparate et inacceptable. Le temps de présence dépend du bon vouloir du supérieur hiérarchique

Certains subissent des pressions pour exiger leur présence dans l'établissement alors même que les élèves dont ils s'occupent sont à la maison.

Plus généralement, le ministre et le gouvernement sont responsables d'une inclusion qui ne tient compte ni de la nature ni du degré du handicap. Ils sont responsables de la remise en cause de l'enseignement spécialisé. Ils sont responsables d'un recrutement en dessous des besoins. Ils sont responsables du maintien des AESH dans la précarité.

La scolarisation des élèves en situation de handicap est à l'image de l'ensemble des mauvais coups de ce gouvernement contre les personnels : démantèlement de l'instruction publique, gestion austéraitre, mutualisation des moyens aux dépens des conditions de vie et de travail de tous et au mépris des besoins des élèves.

FO soutient la mobilisation des AED pour un vrai salaire et un vrai statut, la FO soutient la mobilisation des AESH pour leurs revendications :

- l'abandon des PIAL ;
- versement immédiat des primes REP-REP+ et prime informatique aux AESH ;
- l'ouverture immédiate de négociations salariales ;
- 24h pour un temps complet ;
- l'intégration des AESH dans un statut de la fonction publique ;
- le recrutement de personnels en nombre suffisant ;
- le maintien et le rétablissement des structures spécialisées ;
- le maintien de toutes les options de l'enseignement spécialisé.